

---

Adresse de la société populaire de Toile-à-Voile (Isère), lors de la séance du 26 fructidor an II (12 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Toile-à-Voile (Isère), lors de la séance du 26 fructidor an II (12 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 99-100;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_15890\\_t1\\_0099\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15890_t1_0099_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

triomphes de la République et de partager leur gloire en courant les mêmes dangers.

*Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Périssent à jamais les dominateurs !*

CHIQUELE, caporal, LAMBERT, artificier, plus une soixantaine de signatures.

### 3

Les administrateurs du district de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, félicitent la Convention nationale du triomphe que la vertu vient de remporter sur le crime, et le patriotisme sur l'aristocratie et l'intrigue, par la chute du nouveau Catilina et de ses infâmes complices. Ils font l'éloge de la conduite que le représentant du peuple Monestier a tenue dans leur département; ils rendent témoignage à ses vertus civiques et privées, et demandent qu'il y soit envoyé de nouveau pour y régénérer les autorités constituées.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (5).

### 4

Les sans-culottes composant la société populaire de Toile-à-Voile [ci-devant Saint-Jean-de-Bournay], district de Vienne, département de l'Isère, félicitent la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie dans les journées des 9 et 10 thermidor, l'invitent à demeurer à son poste pour affermir la République et le bonheur du peuple, et jurent entre ses mains de lui être constamment attachés, et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

Ils annoncent qu'indépendamment des dons précédemment faits à la patrie par cette société, elle vient de déposer au district, pour les défenseurs de la liberté, une boucle d'argent, une paire de bottes, trois paires de souliers, deux gibernes, trente-deux paires de guêtres, trois culottes, une chemise, un drap, deux paires de bas, deux cols, deux paires de boucles de jarretières, une de col, une baïonnette avec son fourreau, ving cinq livres de charpie, 30 L 15 s. en numéraire métallique, et six quintaux de chiffons pour papier.

Ils annoncent aussi que, sur l'invitation du département pour la construction d'un vaisseau, les citoyens de cette commune ont déjà donné, dans une dé-

**cade, 1 600 aunes de toile à voile, qui vont être expédiées.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (6).**

[Le président et les secrétaires de la société régénérée des Sans-culottes de Toile-à-Voile, ci-devant Saint-Jean-de-Bournay, à la Convention nationale, le 30 thermidor an II] (7)

Législateurs,

Ils sont passés ces moments désastreux, où les ennemis de notre liberté répandirent avec audace le système destructeur de tout principe et de toute moralité; la raison a repris son empire et l'athéisme est rentré dans le néant avec les monstres qui le produisirent.

Il est passé ce tems malheureux où Robespierre, Couthon, Saint-Just et leurs scélérats partisans, sous le voile du patriotisme, voulaient se diviser la République et se soutenir dans leur trône, par la superstition et la féodalité, et de là tous les maux, tous les abus qu'ont proscrits cinq ans de travaux. Les insensés! ont-ils pu jamais croire que le peuple put fléchir le genoux devant de pareilles idoles, lui qui a renversé un trône souillé de crimes? Non, le génie tutélaire de la France, qui se joue des projets liberticides, et qui ne veut que le règne de l'égalité: votre surveillance et votre courage énergique ont fait disparaître ces monstres du sol de la liberté.

Continuez, Législateurs, à affermir la République, le peuple est là pour seconder vos hautes destinées qui tendent au bonheur général.

Dès que nous fûmes instruits des dangers que la chose publique avait courus, nous frémîmes d'horreurs, en renouvelant de nouveau notre serment, réunis à tous les habitants de la commune, qui assistent à toutes nos séances de ne reconnaître et de n'obéir qu'aux décrets de la Convention, de nous réunir autour d'elle pour lui servir de rempart contre les atteintes de la tyrannie, et de réprendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang; de vouer une guerre éternelle aux tyrans, aux traîtres, aux conspirateurs et de vouloir que l'unité et l'indivisibilité de la République. Soyez certains que nous tiendrons notre serment.

Restez donc à vos postes, pour consolider à jamais le grand œuvre de la régénération française. C'est le vœu unanime des sans-culottes de la société et de tous les citoyens de cette commune.

Le président et les secrétaires de la société.

PIEHAT, président, FAURS, secrétaire, plus une autre signature illisible.

P.S. Indépendamment des dons fait pour les défenseurs de la République énoncés dans le Bulletin de la Convention du 24 floréal, la Société a fait déposer dans les magasins mili-

(5) P.-V., XLV, 211.

(6) P.-V., XLV, 211-212.

(7) C 318, pl. 1296, p. 6.

taires du district de Vienne une boucle d'argent, une paire bottes, trois paires souliers, deux gibernes, trente deux paires guêtres en étoffe ou coutis, trois paires culottes, une chemise, un dras, deux paires bas, deux cols, deux paires boucles de jarretières, une de col, une bayonnette avec son fourreau, vingt-cinq livres charpie, trente livres quinze sols en numéraire métallique et dix quintaux de chiffons pour le papier.

Sur l'annonce de l'invitation du directoire du département pour la construction d'un vaisseau, la société a ouvert dans son sein un registre de souscription, en invitant tous les habitants de la commune à concourir; et d'une décade à l'autre, les souscriptions ont présentés seize cents aunes de toile-à-voile qui se fabriquent dans cette commune et qui sont prêtes à être expédiées.

## 5

**La société populaire épurée de Troyes [département de l'Aube] écrit que les divisions des patriotes de cette commune ont fait, pendant quelque temps, l'espoir des ennemis du peuple, mais qu'à la voix du représentant Maure, les patriotes ont reconnu les patriotes, et que les ennemis du peuple ont été seuls punis.**

**Le vœu de cette société rappelle Maure dans cette commune. Elle applaudit aux mesures sévères que la Convention nationale a prises contre les derniers conspirateurs, et l'invite à continuer d'abattre la tyrannie sous quelque forme qu'elle se présente.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (8).**

## 6

**La citoyenne Magdeleine Thérèse Lacropte, ainée, de la commune de Privas, département de l'Ardèche, fait don à la République de la finance de la charge de notaire de feu son père, qui se monte à 512 L 4 s.**

**Elle demande que la Convention nationale fasse prélever sur cette somme ce qui est dû au citoyen Angard, demeurant rue Sauveur, n° 1, à Paris, pour en avoir poursuivi la liquidation.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Liquidation (9).**

(8) P.-V., XLV, 212. C. Eg., n° 757.

(9) P.-V., XLV, 212. Bull., 29 fruct. (suppl.).

## 7

**La société populaire de Landau, département du Bas-Rhin, fait passer à la Convention nationale 130 L en assignats et 8 L 5 s. en argent, qu'elle destine pour les pauvres familles dont les principaux soutiens sont morts en défendant la liberté.**

**Cette société envoie en même temps une ci-devant croix de Saint-Louis et pièces jointes, le tout remis par un citoyen, capitaine au ci-devant trente-septième régiment d'infanterie. Elle déclare que, comme cette remise n'a été faite qu'après un long délai, et qu'il pourroit s'élever des doutes sur le civisme de ce citoyen, elle a fait à cet égard les recherches les plus exactes, et qu'après un examen très sévère elle s'est convaincue qu'il n'avait pas été au pouvoir de ce citoyen de faire cette remise plus tôt.**

**Elle finit par attester le civisme du même citoyen et son dévouement à la chose publique.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (10).**

*[La société populaire réépurée de Landau, le 1<sup>er</sup> fructidor an II] (11)*

Citoyens représentants,

La société populaire réépurée de Landau jalouse de concourir avec tous les républicains à l'amélioration du sort des pauvres familles dont les principaux soutiens sont morts en défendant la liberté, vous fait passer une somme de cent trente livres en assignats déposée sur son bureau par quelques uns de ses membres pour cet employ; et huit livres cinq sols en argent que lui a remis un autre membre pour vous être envoyés et en faire l'usage que vous jugerez le plus convenable.

La société vous transmet une croix de Saint-Louis et les pièces y jointes, le tout remis par le citoyen Ponnied, capitaine au ci-devant 37<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Comme après un si long délai à faire cette remise il pourroit s'élever des doutes sur le civisme du citoyen Ponnied, nous vous prévenons que le comité de surveillance de la société a fait à cet égard les plus exactes recherches et pris tous les renseignements possibles. Après un examen très scrupuleux il s'est convaincu que la malle du citoyen Ponnied où cette croix était renfermée avait été perdue dans différens bureaux et qu'enfin le citoyen Ponnied l'ayant retrouvée, il était venu aussitôt déposer la croix à la société.

(10) P.-V., XLV, 213. Bull., 29 fruct. (suppl.). Ann. Patr., n° 629; C. Eg., n° 762.

(11) C 318, pl. 1296, p. 2. Inscription marginale de Sauvageot du 6 fructidor qui atteste avoir reçu 138 livres et une décoration militaire.